

Restaurer les milieux aquatiques

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LIMITER LES INONDATIONS ET VALORISER LES COURS D'EAU

Sur 46 000 km linéaires de cours d'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 000 km sont identifiés comme réservoirs biologiques. 62% des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique et 75% en bon état chimique (DREAL, 2022).

Les milieux aquatiques — rivières, zones humides, lacs ou encore petits cours d'eau — jouent un rôle fondamental dans le maintien des équilibres naturels. Véritables réservoirs de biodiversité, ils assurent de nombreuses fonctions écologiques : régulation du cycle de l'eau, purification naturelle, prévention des inondations et atténuation des effets du changement climatique. En plus de leurs fonctions écologiques, ces milieux rendent de précieux services aux populations locales : eau potable, irrigation, activités de loisirs ou encore pêche.

Pourtant, ces écosystèmes sont aujourd'hui fortement dégradés. L'artificialisation des sols, les aménagements hydrauliques, les pollutions agricoles ou industrielles et le réchauffement climatique ont profondément modifié leur fonctionnement naturel. Les cours d'eau sont souvent canalisés, les zones

humides asséchées, la faune et la flore appauvries. Ces perturbations mettent en péril la qualité de l'eau, la biodiversité aquatique et la résilience des territoires face aux événements climatiques extrêmes.

Restaurer les milieux aquatiques, c'est agir pour réparer ces déséquilibres. Cela passe par des interventions visant à redonner aux rivières leur mobilité, à reconnecter les zones humides ou à réintroduire des espèces locales.

Cette restauration nécessite une approche durable, qui prend en compte les besoins écologiques tout en intégrant les usages humains de l'eau. Elle repose sur la coopération des acteurs locaux — élus, agriculteurs, gestionnaires de bassin, citoyens — pour construire ensemble des territoires plus résilients, où l'eau retrouve sa juste place dans le paysage.

La ressource en eaux de surface en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 14 milliards de m³ (68 milliards avec le Rhône). Elle couvre 86% des usages de l'eau dont les 2/3 proviennent du système Durance-Verdon (DREAL, 2022).



46%

des rivières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont une morphologie artificialisée.

(Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2022).



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Depuis 2014, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est confiée aux intercommunalités. Elle leur permet de piloter les actions de restauration des cours d'eau et de prévention des risques liés aux crues et aux inondations.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui impose l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, et de la Directive Inondation (DI), qui vise à réduire les risques d'inondation par une meilleure gestion des zones à risque (à travers les PGRI — plans de gestion des risques d'inondation).

Ainsi, tout projet mené sur un cours d'eau doit respecter ces obligations européennes, en articulation avec les schémas locaux de gestion (SAGE) et les programmes des Agences de l'eau, garantissant une restauration cohérente et durable des milieux aquatiques.



ILLUSTRATION EN ACTIONS

Commune d'Auriol / EPAGE Huveaune-Côtières-Aygalades (13)

— Restauration d'un cours d'eau en ville : parc de la Confluence

Réalisé entre 2016 et 2019 dans le cadre du contrat de rivière du bassin-versant de l'Huveaune, le projet du Parc de la Confluence (Huveaune-Vède) articule aménagement urbain et restauration des milieux aquatiques. Portée par la commune d'Auriol avec l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux [EPAGE] HuCA, l'opération visait à la fois la diminution du risque inondation et l'amélioration de la qualité physique du cours d'eau, avec des effets attendus sur la biodiversité.

Sur la base d'études hydrauliques et de modélisations, les travaux combinent restauration du lit et des berges et gestion des crues : abaissement de la rive gauche pour orienter les débordements vers des parcelles communales, création d'une zone humide jouant un rôle d'expansion/régulation, et restauration écologique des berges. Cette renaturation a

aussi permis une réappropriation du site par les habitants, en créant un grand parc urbain : espace de nature et de loisirs, et déplacements doux, améliorant concrètement le cadre de vie tout en renforçant la résilience du secteur. ●



Découvrez ce retour d'expérience lors d'une visite Biodiv'tour

EN SAVOIR + sur cette action

Tapez « Auriol » dans la rubrique initiatives inspirantes de notre site

L'Asse © Corinne ROEHLLY (ARBE)

Communauté d'agglomération Provence-Alpes Agglomération (04)

— Favorisation de plantation de haies et de création de mares sur le territoire avec le projet « Marathon de la biodiversité »



Lancée en 2022 avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (70 %) et de Provence Alpes Agglomération (30 %) pour un budget total de 260 000 €, cette initiative vise à renforcer la biodiversité sur le territoire. Sur une durée de quatre ans, l'objectif consiste à planter 10 km de haies champêtres et à créer 10 mares écologiques sur le territoire. L'appel à candidatures était ouvert aux agriculteurs, collectivités et propriétaires privés, avec un accompagnement technique individualisé pour chaque projet.

Le projet s'appuie sur un partenariat pluridisciplinaire : le CEN PACA (Conservatoire d'espaces naturels) pour le diagnostic écologique et le suivi, la Chambre d'Agriculture 04 et la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour l'animation locale, et enfin l'AGROOF avec le CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le Milieu rural) pour l'accompagnement technique jusqu'à la plantation. Les bénéficiaires accompagnés s'engagent par la suite à assurer l'entretien à long terme via convention.

Le Marathon de la biodiversité représente une action structurante pour le territoire : lutte contre l'érosion, amélioration de la qualité des sols, renforcement de la trame écologique, résilience agricole et gestion durable de l'eau dans un contexte de changement climatique. ●

Découvrez d'autres retours d'expériences sur www.arbe-regionsud.org : rubrique « Initiatives inspirantes » en tapant : « Restaurer les milieux aquatiques »



EPAGE Verdon / PNR du Verdon (04)

— Restauration et renaturation de la rivière du Colostre



Engagé sur 2012-2022 par le Parc Naturel Régional du Verdon et l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux [EPAGE] du Verdon, ce projet relève d'une démarche de restauration des milieux aquatiques du bas Verdon. Il répond à une dégradation ancienne du Colostre : après des inondations, le cours d'eau a été rectifié, provoquant un enfoncement du lit et une altération des habitats, avec des impacts sur la biodiversité. La présence de nombreux seuils liés à l'irrigation et les enjeux de continuité écologique ont conduit à repenser le fonctionnement de la rivière.

Plutôt qu'une approche « seuil par seuil », les études ont débouché sur un projet de restauration globale, appuyé par une concertation locale. Les travaux ont permis la renaturation de deux secteurs : à Saint-Martin-de-Brômes, environ 2 km (création d'un bras secondaire, replantation de ripisylve, remodelage du lit, arasement de trois seuils) et à Allemagne-en-Provence sur 1,5 km (remodelage, arasement de deux seuils, replantation de ripisylve). ●

EN SAVOIR + sur cette action

Tapez « Colostre » dans la rubrique initiatives inspirantes de notre site



Pistes d'accompagnement

Agence de l'Eau

Données, informations, retours d'expériences, soutien financier (voir section « pistes de financements »).

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Appui technique et expertises pour la restauration écologique ; anime également des appels à projets sur ce thème.

Parcs Naturels Régionaux

Accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de restauration écologique, en lien avec les chartes des parcs.

Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

Expertise technique pour la restauration et la gestion des milieux naturels, notamment aquatiques et humides.

Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et syndicats de bassin versant

Coordination et mise en œuvre des actions de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, incluant la restauration des milieux aquatiques.

ARBE (Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques [RRGMA])

Animation du réseau des gestionnaires de milieux aquatiques en proposant une veille technique, l'accès à des ressources, l'échange entre pairs, des retours d'expériences, des journées sur le terrain.



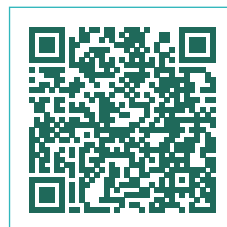
Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :



Agence nationale de la cohésion des territoires



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIR TOLONNAISE ET DU VAR

